

Image not found or type unknown



# Compensation de créance et augmentation de capital

Par **etunet**, le **12/04/2012** à **10:19**

Bonjour,

Je me pose la question suivante :

Une SAS va bientôt être créancière d'une personne physique. Toutes deux souhaiteraient éventuellement créer une nouvelle société dans les mois à venir. Dans ce cas, je pensais à une augmentation de capital par compensation de créances, mais la SAS est créancière de la personne physique et non de cette société. Je me demande comment cela peut se résoudre. Doit-il y avoir un transfert de la dette de la personne physique vers la société ? Si oui à quel moment ?

Toute info sera la bienvenue, merci !